

NOUVELLE LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Je commence par une remarque importante ou même fondamentale. Si la direction et l'esprit de l'Université n'excitaient pas, chez les parents religieux, de vives craintes sur la conservation de la foi et des mœurs de leurs enfants; si les doctrines professées par des écrivains qui exercent un immense ascendant au sein de cette institution ne devaient pas produire chez les jeunes gens qu'on lui confie une lamentable confusion d'idées, source infail- lible des plus grands dérèglements dans la conduite morale; si les catholi- ques, et en général les gens de bien étaient tranquilles sur ces inconvénients énormes, personnes n'aurait réclamé ou ne réclamerait. Du moins les plain- tes seraient rares. Les hommes instruits et judicieux blâmeraient, à la vérité, des méthodes qui, à force d'accumuler dans l'esprit des enfants mille choses disparates, laissent dans la réalité leurs têtes vides, ou, ce qui est pire, plei- nes de connaissances tronquées et confuses. Mais enfin les vertus seraient sauvées; on ne bénirait pas l'Université, mais on la souffrirait; les chaînes du monopole paraîtraient moins pesantes, parce que du milieu de leurs étroin- tes sortirait une foi sincère, éclairée et ferme, accompagnée de quelques litté- rature, de l'habitude du travail et des connaissances les plus essentielles.

Telle est la disposition des catholiques du royaume. Mais ils réclament soit par eux-mêmes, soit par l'organe de leurs pasteurs; mais ils demandent vivement qu'il leur soit permis de donner à leurs enfants des maîtres de leur choix, parce qu'ils sont convaincus que notre corps enseignant n'offre, en général, aucune sûreté pour les sentiments religieux des jeunes gens commis à ses soins. Voilà leur pensée, et, si elle est fondée, c'est une effroyable ty- rannie et une violation ouverte et révoltante de la Charte, qui assure à tous la liberté de conscience et des cultes, que de refuser leur demande.

C'était donc sur ce point que MM. les rapporteurs devaient porter la lu- mière avec le plus de sollicitude et de zèle. Ils devaient, et au fond c'était la presque toute leur mission, prouver par des faits, si cela était possible, aux catholiques, aux chrétiens, que leurs craintes étaient imaginaires et que l'U- niversité n'était pas l'inévitable tombeau de toute conviction religieuse et des grands et précieux effets qui en résultent. Or, en a-t-on usé ainsi? A- t-on donné cette satisfaction à des millions de Français? Écoutez: On n'a point fait d'enquête; on n'avait point de mission pour cela! C'est la déclara- tion que M. Thiers a faite à la Chambre. Mais quoi! dans une affaire où il s'agissait de savoir si notre jeunesse était nourrie de ces hautes pensées qui sont le fruit le plus pur de la raison et le seul garant assuré du bonheur privé et public, ou bien si elle était infiniment plus à plaindre que les enfants des sauvages eux-mêmes, à qui on apprend du moins à craindre un Être supé- rieur et à honorer le *Grand-Esprit*, dans une telle affaire vous vous êtes char- gés de parler, de prononcer, de fixer les opinions des législateurs d'un grand peuple, sans avoir recueilli aucune connaissance authentique. On n'a point fait d'enquête! Quoi de plus incroyable et de plus affligeant! qu'on souffre une comparaison. Un magistrat fait devant ses collègues le rapport d'une affaire civile dont les suites doivent être immenses et dont la décision dé- pend de la connaissance de faits nombreux et compliqués. Ce magistrat parle longtemps et avec beaucoup d'esprit, si l'on veut. Mais on remarque dans sa harangue ces mots: On n'a rien constaté; on n'a point fait d'enquête! Ah! quel sera l'effet de ces paroles? Il est aisé de le dire. Ce cri s'élève- ra aussitôt de toutes les parties de l'auditoire indigné: Quoi! c'est avec cette légèreté que vous traitez de grands, d'énormes intérêts! C'est ainsi que vous vous jouez de la fortune des particuliers!... Je le demande, peut-on s'empêcher de faire, dans le sujet présent, une plainte semblable, en termes plus ménagés, peut-être, mais avec une douleur et une tristesse mille fois plus profondes! Hélas! Il s'agit ici de l'accomplissement universel du devoir le plus sacré et tout à la fois de la fortune et de tout l'avenir de la France.

On m'opposera peut-être que M. Thiers a fait venir des maîtres de pen- sion séculiers et même ecclésiastiques, qu'il les a interrogés et qu'il a mis à profit leurs renseignements. La réponse est aisée. Il n'y a personne qui ne voie que vouloir fonder sur le résultat de quelques courts entretiens avec un très petit nombre de personnes la décision de l'une des plus grandes af- faires qui ait été agitée chez un peuple, c'est une prétention insoutenable et qui n'a même rien de sérieux, surtout dans le cas présent. Car, sans m'arrêter à faire observer que des hommes de qui l'Université tient dans ses mains toute l'existence et toute la fortune, n'ont pu s'expliquer sur son comp- te qu'avec de forts grands ménagements et une extrême réserve, sans rap- peler qu'une de ces personnes consultées a désavoué publiquement le sens

donné par M. Thiers à ses observations, il est visible que les maîtres de pen- sion dont il s'agit, résidant à Paris ou dans les environs, n'ont pu parler perti- nemment de ce qui est étranger à cette sphère, ni rapporter mille particu- larités et mille faits concernant tant d'écoles universitaires répandues sur la surface d'un royaume aussi vaste que le nôtre.

Que s'ensuit-il! c'est que le rapport de M. Thiers (et ceci peut s'éten- dre à celui de M. le duc de Broglie) n'a aucune base authentique dans une enquête régulière, et qu'il ne tire qu'un appui très fragile des informations privées. Autre conséquence irrécusable. M. Thiers, à défaut d'une con- naissance positive des faits, n'a pu avoir d'autre règle que ses conjectures, et impressions qui lui sont propres et sa manière habituelle de voir les choses. Assurément il ne trouvera pas mauvais que je rappelle ici que son admira- tion pour Voltaire va presque jusqu'à la passion. Rien n'est plus notoire. D'ailleurs, son rapport seul en est la preuve. On voit qu'il est singulière- ment enclin à déprimer les ministres de la religion. Il insinue très claire- ment que les évêques ont été imprudents, violents, presque factieux dans leurs réclamations, comme si notre dévouement à la religion et même à la patrie ne nous faisait pas un devoir de jeter un cri d'alarme à l'apparition d'un danger qui peut entraîner la ruine de l'une et de l'autre. Il blâme les adhésions du clergé du second ordre, lequel avait été provoqué et comme interpellé du haut d'une tribune législativo, et dont l'intime et admirable union avec ses chefs aurait été comblée d'éloges par M. Thiers lui-même, si elle avait éclaté, en pareille occasion, dans un autre corps. Enfin, l'auteur du rapport fait à la Chambre élective prononce, en termes, à la vérité, moins méprisants que ceux qui ont été employés sur le même sujet par M. de Broglie, prononce, dis-je, que les études dirigées par les ecclésiastiques sont très faibles et très mauvaises, ce qui est absolument contraire à la vérité et d'ailleurs fort peu croyable dans la bouche de ces deux hommes d'Etat, puis- qu'il n'y a point eu d'enquête.

J'ajoute à ces indices ces mots que M. Thiers a proférés, il y a quelques mois, au sein d'une honorable commission: *Dieu veuille, s'il veut encore un Voltaire, qu'il ait autant de bon sens et d'esprit.* D'après ces paroles, M. Thiers ne peut être que très disposé à se rendre l'imitateur du philosophe de Ferney, autant qu'un homme d'un talent si extraordinaire peut être imité. Or, dire qu'un discours ou un exposé où la religion est mêlée a été écrit suivant la manière et l'esprit de celui qui répétait souvent à ses amis: *Ecra- sons l'infâme*, c'est indiquer assez le degré de confiance que cette œuvre doit raisonnablement faire naître. Non, je ne blesserai pas sans doute les convenances en appliquant à M. Thiers un mot de Bossuet à Fénelon: *Il a de l'esprit à faire trembler.* Mais il n'en est pas moins vrai que son rapport, où brille au plus haut degré cette souplesse, cette subtilité si vantée que rien n'embarrasse et qui peut donner des couleurs à tout, il n'est pas moins vrai que ce discours, considéré quant au fond, n'a aucun poids, aucune autorité, aucune valeur. Je crois l'avoir clairement démontré.

Passons à une autre considération plus forte encore que ce qui précède. Cette nouvelle réflexion ne demandera que peu de mots par le soin que j'ai pris, dans mes lettres précédentes, d'inculquer, de répéter peut-être surabondamment des traits étonnants et nombreux des nouveaux écrits philoso- phiques.

Le chef de l'éclectisme règne en maître et en roi dans la sphère supérieu- re des études universitaires. Il y dispose des places, des honneurs, des gros traitements. Jamais potentat ne se montra plus jaloux de son pouvoir. Il ne souffre pas même l'idée qu'on puisse toucher au plus petit ornement de sa magnifique couronne. On l'a vu en dernier lieu dans la Chambre des Pairs. Or, qu'elles sont les pensées et les enseignements de M. Cousin? Ses écrits respirent, sentent le panthéisme. Jamais personne ne l'a professé dans des termes plus clairs, plus significatifs, plus évidents. Il prétend que la raison humaine est le véritable homme-dieu. Il couvre d'opprobres l'Église chrétienne en avançant que ce n'est pas l'affaire de ses ministres de savoir ce qu'ils disent ni ce qu'ils font. Dès là plus de morale, plus de religion, plus de devoir; car, que peut exiger de nos passions un dieu-matière, un sauveur, un législateur divin qui n'est qu'un fantôme et une fable?

On m'arrête ici, et l'on me dit: Prenez garde, M. Cousin a déclaré plu- sieurs fois qu'il n'était pas panthéiste, et il a témoigné dans un passage célè- bre, et même devant la Chambre, qu'il respectait, qu'il aimait le christianis- me. (Je le crois sans peine, puisqu'il a bien voulu promettre de le protéger et de l'élever plus haut; blasphème indigne, et qui suppose follement qu'une